

Image not found or type unknown



CESSION DE PARTS DANS UNE SARL

Par **CHOUNA28**, le **13/07/2014** à **08:24**

Je suis associée dans une SARL, si je cède mes parts comment est calculé le montant de cette cession? (capital de la SARL : 7.774,90 euros)

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Legalacte**, le **13/07/2014** à **09:50**

Bonjour,

La valeur des parts est calculée en fonction de la valeur de la société. Cette valeur peut être calculée en fonction de ses actifs, ou de la prévisions des bénéfices futurs.

Il y a plusieurs méthodes d'évaluation, et le plus souvent, on fait un panachage entre les différentes valeurs trouvées.